

COMMUNE DE FRÉCHENDETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Projet de scierie industrielle Florian

2020-17

Page 1 sur 3

L'an deux mille vingt, le 23 octobre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de **FRÉCHENDETS**, dûment convoqué en date du 19 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **MONLEZUN** Christine, Maire.

**Etaient présents :** **MONLEZUN** Christine, **KAISER** Débora, **POUILLY** Michèle, **DELELO** Marie, **KAISER** Jonathan.

**Etaient absents :** 0

Mme Débora Kaiser a été élue secrétaire de séance

Membres en exercice : 5

Voix pour : 5

Membres présents : 5

Voix contre : 0

Absents : 0

Abstention : 0

- Considérant qu'il existe un projet d'implantation d'une scierie industrielle de bois d'oeuvre de hêtre de la multinationale Florian à Lannemezan, projet porté et présenté par le président de la CCPL Bernard Plano à la commission économique de la CCPL le 10 décembre 2019 sans que les membres de ladite commission ne soient associés à la réflexion, à l'opportunité et à la construction dudit projet,

- Considérant que le conseil communautaire de la CCPL réuni en séance ordinaire le 12 février 2020 n'a eu aucune communication ni explication sur ce projet et qu'il a été procédé à un vote global des conseillers sur "Territoire d'industrie" englobant le projet Florian,

- Considérant que cette scierie mobilisera l'ensemble du bois d'oeuvre de hêtre du massif pyrénéen,

- Considérant que les volumes de bois requis par ce nouvel acteur, 50000 m<sup>3</sup> de bois d'oeuvre de très bonne qualité par an, sont surdimensionnés puisqu'ils exigeraient un volume total de 400 000 à 540 000 m<sup>3</sup> par an d'arbres toutes qualités confondues, triplant ainsi l'exploitation actuelle,

- Considérant que la disponibilité de ce volume sur le massif pyrénéen est raisonnablement mise en doute tant par le collectif citoyen, associatif et syndical "Touche pas à ma forêt" que par des professionnels de la filière bois,

- Considérant qu'aucune étude d'impact n'a été réalisée sur les conséquences systémiques d'un tel prélèvement prévu durant 10 ans sur le massif pyrénéen,

- Considérant que les naturalistes, forestiers, environnementalistes, émettent un avis défavorable quant aux volumes qui seraient prélevés et qui auraient pour conséquences immédiates des ruptures écologiques préjudiciables à la biodiversité favorisant l'aggravation du dérèglement climatique,

COMMUNE DE FRÉCHENDETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Projet de scierie industrielle Florian**

**2020-17**

Page 2 sur 3

- Considérant que le transport du bois produit par Florian serait néfaste pour l'environnement puisqu'il impliquerait la mise en circulation de 10000 camions grumiers supplémentaires sur les routes des vallées pyrénéennes,
- Considérant que l'objectif de l'industriel est de fabriquer des pièces d'ameublement en hêtre pour les livrer à l'international, ce qui ne correspond nullement à la lutte contre le dérèglement climatique du fait des transports générés,
- Considérant qu'il est vital de ne pas augmenter le volume actuel de prélèvement afin que nos forêts jouent leur rôle de puits carbone en vieillissant et mûrissant, ce qui implique de laisser grossir les peuplements et de conserver du gros bois et très gros bois vivant ou mort au sol et sur pied,
- Considérant que la grande échelle économique de ce projet potentiellement monopolistique est de nature à déstabiliser la filière bois existante qui peine à survivre sur notre territoire,
- Considérant que l'essentiel de ce bois est attendu des forêts publiques et très majoritairement des forêts communales, sans aucune garantie que leurs propriétaires se verront acheter leurs bois à un prix supérieur à celui actuellement pratiqué, ni sur les conditions et les dépenses à engager pour fournir ce bois au pied de la scierie en terme d'exploitation, création de pistes forestières, aménagement de routes entre autres.
- Considérant que les vallées, les forêts et l'ensemble des ressources naturelles demeurent des biens communs inaliénables que les citoyens nous ont confiés pour en assumer le maintien et le devenir pour les générations futures,
- Considérant que le financement de ce projet privé évalué à 11 millions d'euros mobiliserait 60% d'investissements publics, contre la "promesse" de la création de 25 emplois directs sans aucune précision ni sur la qualité de ces emplois ni leur pérennité et qu'en cas de départ prématuré de ce groupe, les pertes seraient majoritairement supportées par le contribuable,

Le conseil municipal exprime sa préoccupation sur les risques qui pèsent sur l'intégrité du patrimoine forestier du point de vue écologique et social. Il estime que la légitimité de ce projet n'est pas fondée sur l'intérêt général et n'a pas fait l'objet d'un véritable débat démocratique alors que ses enjeux le demandaient.



COMMUNE DE FRÉCHENDETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Projet de scierie industrielle Florian

2020-17

Page 3 sur 3

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal:

-PREND POSITION contre la réalisation dudit projet.

- APPELLE les différents acteurs publics (Etat, Région, collectivités locales, EPCI du plateau de Lannemezan) à un moratoire sur leur soutien à l'implantation de la scierie Florian.

- DEMANDE le lancement d'une réflexion avec tous les acteurs concernés dont le collectif "Touche pas à ma forêt" et sa commission "Ambition alternative" pour mettre sur pied un projet d'exploitation durable de nos forêts, fondée sur sa multifonctionnalité.

- S'OPPOSE, le cas contraire échéant, à tout prélèvement de bois de hêtres lié à la scierie Florian sur la forêt communale de Fréchendets.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire  
Christine MONLEZUN



SOUS-PREFECTURE

27 OCT. 2020

BAGNERES-de-BIGORRE -65-